

**COMITE NATIONAL D'ACTION DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT « CNAEA »
SECRETARIAT EXECUTIF**

**RAPPORT FINAL DE L'ATELIER NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT
DU CADRE D'ACTION POUR LA REALISATION DE LA VISION SADC
SUR L'EAU AU 21^{ème} SIECLE**

KINSHASA, 22-23 JUIN 2004

SIGLES ET ABBREVIATIONS.

AAE	: Association Africaine de l'Eau
ADIR	: Action pour le Développement des Infrastructures en Milieu Rural, ONG
AEPU	: Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Urbain
AEPR	: Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
CBLT	: Comité du Bassin Conventionnel du Lac Tchad
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
CFMK	: Chemin de fer Matadi Kinshasa
CEDEAO	: Communauté Economique et de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CICOS	: Commission Internationale des bassins Congo-Oubangui-Sanghu
CILU	: Cimenterie de Lukaya
CMDC	: Compagnie Maritime du Congo
CNAEA	: Comité National d'Action de l'Eau et l'Assainissement
CNE	: Commission Nationale de l'Energie
COMESA	: Communauté Economique de l'Afrique Australe
CWP	: Partenariat de l'Eau/Echelle Nationale
ERGS	: Bureau d'Etudes Environnemental
GECAMINES	: Générale des Carrières et des Mines (Entreprise Minière)
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRET	: Groupe de Recherche Technologique, ONG
GWP	: Partenariat Mondial de l'Eau
GWP/SA	: Partenariat Mondial de l'Eau/ Section Afrique Australe
ISTA	: Institut Supérieur des Techniques Appliquées
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
KFW	: Agence de Développement Allemande Coopération
MAC	: Mission Agricole Chinoise
METTELSAT	: Service National de Télédétection Météorologique par Satellite
MIBA	: Minière de Bakwanga (Entreprise Minière du domaine de Diamant)
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
ODM	: Objectifs de Développement du Millénium
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OFIDA	: Office des Douanes et Assises

OGEFREM	: Office de Gestion des Frets Maritimes
ONATRA	: Office National des Transports
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OX FAM	: ONG Internationale
PAFT	: Plan d'Action Forestier Tropical
PMURR	: Programme Multisectoriel de Reconstruction et de Réhabilitation
PMURIS	:
PNA	: Programme National d'Assainissement
PNAE	: Plan National d'Action Environnementale
PNR	: Programme National Riz
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PUMA	: Projet d'Utilisation de Météos Seconde Génération en Afrique
RC	: République du Congo
RDC	: République Démocratique du Congo
RCA	: République Centrafricaine
REGIDESO	: Régie des Distributions de l'Eau au Congo
RVM	: Régie des Voies Maritimes
SADC	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SADC-HYCOS II	: Projet du Système d'Observation des Cycles Hydrologiques de la SADC
SAESSCAM	: Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining, Ministère des Mines
SENASEM	: Service National des Semences
SENAHUP	: Service National de l'Horticulture Urbaine et Péri-Urbaine
SIDA	: Agence Internationale suédoise pour le Développement
SISAN	: Système d'information sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
SOGREAH	: Bureau d'Etudes Français
SNCC	: Société Nationale des chemins de fer au Congo
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SNHR	: Service National d'Hydraulique Rurale
TPAT	: Travaux Publics et Aménagement du Territoire
UE	: Union Européenne
U E-ALISEI	: Projet Agricole pour la production vivrière financé par l'Union Européenne au Pool Malebo
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Science
UNILU	: Université de Lubumbashi
UNIKIN	: Université de Kinshasa
USAID	: Agence Américaine de Développement International
WORLD VISION	: ONG Internationale

TABLE DES MATIERES

	Page
I. Introduction.....	6
II. Déroulement de l'Atelier.....	8
2.1. Mot de bienvenue.....	8
2.2. Allocution du Secrétaire Exécutif du CNAEA.....	8
2.3. Présentation de l'objectif de l'Atelier.....	9
2.4. Regard sur la vision et ses sous-visions.....	9
2.4.1. Vision de la SADC sur l'Eau , la Vie et l'Environnement	9
2.4.2. Les sous visions dans le contexte de la RDC.....	12
a) Vision de la RDC sur l'Eau et la sécurité alimentaire	12
b) Vision de la RDC sur l'Eau contre les catastrophes.....	13
c) Vision de la RDC sur l'Eau et l'Alimentation en Eau des populations rurales	14
d) Vision de la RDC sur l'Eau et l'alimentation en Eau en milieux urbain et semi-urbain.....	15
e) Vision de la RDC sur l'Eau et l'Environnement	16
f) Vision de la RDC sur l'Eau et les transports fluviaux.....	17
g) Vision de la RDC sur l'Eau et l'Assainissement.....	18
III. Travaux en groupes sur la Vision et les Sous-Visions.....	19
Groupe I.....	19
A) Vision d'un accès équitable à l'eau d'une qualité acceptable et en qualité raisonnable pour tous... ..	19
B) Vision d'un Assainissement approprié pour tous et d'une gestion saine des Déchets.....	21
Groupe II.....	23
Vision : L'Eau et Sécurité alimentaire pour tous	23
Groupe III.....	24
Vision d'une sécurité de l'Energie pour tous	24

Groupe IV.....	26
A) Vision d'un environnement durable.....	26
B) Vision d'une sécurité vis-à-vis des catastrophes naturelles.....	26
IV. Prochaines Etapes.....	29
Conclusion.....	29
Annexes	

I. INTRODUCTION

1.1. Le rôle de l'eau dans le processus de développement des nations est désormais mondialement reconnu.

La demande en eau pour les besoins industriels, domestiques, de récréation, de navigation, de l'agriculture, etc. ne cesse de s'accroître si bien que les activités anthropiques associées aux phénomènes naturels menacent le développement et l'exploitation durables de l'eau.

Parmi ceux-ci figurent notamment :

- l'urbanisation rapide et incontrôlée
- l'augmentation rapide de la population
- l'expansion et l'augmentation de la pauvreté
- l'expansion de l'insécurité alimentaire
- le faible taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- la prolifération des maladies liées à l'eau
- le faible développement de l'agriculture
- la pollution des sources d'eau
- le faible taux d'approvisionnement en énergie
- la dégradation des bassins versants
- les conflits de compétence pour les institutions de gestion de l'eau
- les questions complexes de droits relatifs à l'utilisation de l'eau pour les bassins transfrontaliers.

Les problèmes causés par les activités anthropiques et les phénomènes naturels constituent les principaux défis à relever pour la gestion des ressources hydriques en vue d'assurer un meilleur taux d'accès à l'eau et à l'assainissement, de garantir la sécurité alimentaire des populations, d'assurer le développement socio-économique et la protection de l'environnement.

1.2. Dans le but d'assurer une gestion intégrée et durable des ressources en eau «GIRE», il a été créé, en août 1996, sur initiative de l'Agence Internationale Suédoise pour le Développement, « SIDA », de la Banque Mondiale et du PNUD, une structure dénommée Global Water Partnership «GWP», ou Partenariat Mondial pour l'Eau en français. Le GWP est un réseau mondial qui a pour mission spécifique d'accompagner

les gouvernements, les agences d'exécution ainsi que les autres parties prenantes dans le processus d'élaboration des politiques et des programmes pour promouvoir une gestion durable des potentialités hydriques. Ses branches régionales sont très actives dans l'initiation des dialogues entre toutes les parties intéressées au secteur de l'eau au travers des forums interactifs, tant au niveau national qu'au niveau régional.

1.3. Compte tenu de l'impérieuse nécessité d'une GIRE, les Ministres en charge de l'eau de la SADC ont, en décembre 1999, agréé le contenu de la Vision SADC sur l'Eau, la Vie et l'Environnement au cours du 21^{ème} siècle. Après la présentation de la vision au 2^{ème} Forum Mondial sur l'eau à la Haye en mars 2000, le GWP/Section Afrique Australe(GWP/SA) a engagé le processus de finalisation du Cadre d'Action pour la concrétisation de cette vision. Les spécificités de chacun des Etats-membres de la SADC devant être prises en compte dans ce cadre d'action, le GWP a décidé de favoriser l'organisation, au niveau des Etats-membres, des consultations assez représentatives afin d'obtenir des contributions substantielles nationales. Six Etats-membres ont déjà tenu leurs consultations. Il s'agit notamment de la Tanzanie, du Zimbabwe, du Mozambique, du Swaziland, de l'Afrique du Sud et de la Zambie.

1.4. Au cours de deux ateliers régionaux d'évaluation tenus sous l'égide du GWP respectivement en janvier 2003 et en avril 2004 à Johannesburg en Afrique du Sud, la R.D. Congo a été instamment conviée à emboîter le pas aux pays sus-mentionnés. De concert avec la coordination du GWP/SA, les dates du 22 et 23 juin 2004 ont été retenues pour la tenue des assises au Grand Hôtel de Kinshasa.

1.5. La coordination des travaux a été assumée par un bureau composé de :

Prof. LUBUNGA pene SHAKO	: Président
M. KAZAD MATAND	: Secrétaire Général Permanent/Facilitateur
M. SHAMBA NZITATIRA	: 1 ^{er} Rapporteur
M. TANANIA KABOBO	: 2 ^e Rapporteur
M. MANGOLO NGUANGU	: Chargé de la Logistique

Ce bureau de coordination a été assisté par une équipe d'appui composée de :

- Mlle KATANG Marie : Appui logistique
- Mlle MAROY ZAWADI : Secrétaire
- M. MUDIAYI. : Chauffeur.

L'atelier a bénéficié de l'apport très apprécié de M. Jean BOROTO en qualité d'orateur et de cofacilitateur.

Le présent rapport reprend l'essentiel des thèmes développés au cours des assises. Les recommandations de ces consultations nationales sont présentées sous forme de conclusion. Les annexes jointes reprennent in extenso les différentes interventions des orateurs et les conclusions des réflexions des groupes thématiques.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER.

2.1. Mot de bienvenue.

Prononçant le mot de bienvenue, le Secrétaire Général Permanent du CNAEA a remercié les 31 participants pour avoir répondu nombreux à l'invitation de prendre une part active aux travaux de l'atelier. Ses remerciements ont été adressés plus particulièrement au Secrétaire Exécutif du CNAEA qui a bien voulu accepter de présider les cérémonies d'ouverture de l'atelier.

Dans la suite des remerciements, le Secrétaire Général Permanent a souhaité la bienvenue à Kinshasa de la délégation du GWP/SA, organisme qui a facilité la tenue de l'atelier, et de deux délégués venus de l'intérieur du pays.

Il a ensuite saisi l'opportunité pour :

- Présenter le thème de l'atelier à savoir : « L'eau pour le 21^e siècle : De la Vision à l'action » ; donner le programme des travaux ; et enfin
- Demander aux participants de se présenter pour une connaissance mutuelle.

2.2. Allocution du Secrétaire Exécutif du CNAEA.

Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire Exécutif a rappelé que la Vision de la SADC sur l'Eau au 21^e siècle a été adoptée par la SADC en décembre 1999 et présentée au 2^e Forum Mondial de l'eau organisé à la Haye en mars 2000.

Il a souligné que la Vision consiste en « **une utilisation équitable et durable de l'eau pour une justice sociale, environnementale et une intégration économique régionale pour les générations actuelles et futures** ».

Le développement de cette Vision et le cadre d'action pour sa matérialisation est encadré par le GWP/SA. L'exercice requiert l'apport de toutes les parties intéressées au développement du secteur de l'Eau et de l'Environnement.

Tout en stigmatisant l'importance que revêtent les ressources en eau de la RDCongo pour l'ensemble du continent et la SADC, le Secrétaire Exécutif a exhorté les participants à approfondir leurs réflexions sur les implications du contenu de la Vision dans le développement du Cadre d'action, qui nécessite une approche participative pour améliorer la gestion du potentiel hydrique congolais afin de ne pas hypothéquer l'héritage des générations futures. Il a attiré l'attention de l'auditoire sur le fait que les fruits des délibérations devront contribuer au développement du secteur de l'eau de la RD Congo et de la SADC.

Le Secrétaire Exécutif a terminé son allocution en remerciant la SADC ainsi que le GWP/SA pour l'intérêt qu'ils ne cessent de manifester à l'endroit de notre pays en général, et particulièrement pour le financement et la facilitation de la tenue des présentes assises.

2.3. Présentation de l'objectif de l'atelier.

Le Secrétaire Général Permanent a circonscrit le double objectif de l'atelier. Il s'agit :

- d'abord, de maîtriser le contenu de la Vision SADC sur «l'Eau, la Vie et l'Environnement au 21^e siècle», et de réfléchir sur le Cadre d'action pour mettre cette Vision en pratique en RD Congo ;
- ensuite, de définir le rôle et la contribution de la RDC au processus de sa réalisation.

Les outputs de l'atelier devraient être de nature à enrichir le cadre d'action au niveau régional.

2.4. Regard sur la vision et ses sous-visions

2.4.1. Vision de la SADC sur l'Eau, la Vie et l'Environnement.

La présentation a été faite par l' Expert BOROTO du GWP/SA. Elle avait pour objectif de :

- donner aux participants une idée sur le processus d'élaboration du cadre d' action en Afrique Australe; et
- d' introduire le processus dans le contexte de la RD Congo.

De prime abord, l'Expert a décrit les différentes étapes franchies dans la préparation de la vision. Il a été rappelé que la vision fut présentée à la Haye en 2000. Un groupe de réflexion dont les membres provenaient de différents secteurs a été constitué afin d'orienter le développement du cadre d'action. Ce groupe a bénéficié d'un appui technique du GWP/SA. Les travaux du groupe de travail ont permis de mener une étude régionale qui a permis de recueillir certaines informations de base sur des initiatives pouvant faciliter l'élaboration du cadre d'action.

En janvier 2003, un atelier des coordonnateurs nationaux a été organisé pour amener les Etats-membres à s'approprier les travaux du groupe de travail. L'appropriation devait déboucher sur la tenue des consultations nationales. L'atelier régional du mois d'avril 2004 à Johannesburg a été consacré à l'évaluation des activités entreprises dans les différents Etats-membres. Les discussions de l'atelier ont stimulé la RD Congo à organiser ses consultations.

Quel est le contenu de la Vision ?

Telle que reprise ci-haut, la Vision SADC sur l'eau consiste à assurer une utilisation équitable et durable de l'eau pour une justice sociale et environnementale, une intégration régionale et un bénéfice économique pour les générations présentes et futures.

La vision comprend 8 sous-vision, à savoir :

- La vision d'un développement social et économique équitable en Afrique Australe ;
- La vision d'un accès équitable à l'eau en quantité raisonnable et de qualité acceptable ;
- La vision d'un assainissement convenable pour tous et d'une gestion saine des déchets ;
- La vision d'une sécurité alimentaire pour tous ;
- La vision d'une sécurité d'approvisionnement en énergie ;
- La vision d'un environnement durable ;
- La vision d'une sécurité vis à vis des catastrophes naturelles ;
- La vision d'un développement et d'une gestion intégrés des ressources en eau.

L'orateur a également évoqué les activités clé relatives à la vision qui ont été initiées dans la région SADC. Il a fait état de :

- La vulgarisation de la Vision dans les Etats-membres ;
- L'étude sur les initiatives en rapport avec la Vision ;

- L'élaboration d'une synthèse et d'une stratégie à travers l'étude bibliographique régionale ;
- L'organisation d'un atelier en janvier 2003 des coordonnateurs nationaux sur la vision;
- La tenue des consultations nationales pour la création des CWP (Country Water Partnership) dans 6 pays membres de la SADC (Malawi, Swaziland, Zambie, Tanzanie, Zimbabwe, République Sud Africaine); la RD Congo étant le 7^{ème} pays à les organiser ;
- L'organisation d'un atelier régional en avril 2004 ;
- La contribution du GWP dans la formulation de la politique et de la stratégie de l'eau de la SADC.

Il est important de noter que l'étude sus évoquée a mis en exergue les questions saillantes à prendre en considération dans l'élaboration du cadre d'action. Il s'agit de :

- La nécessité d'avoir une politique et des dispositions institutionnelles pour une mise en œuvre effective de la GIRE ;
- La participation de toutes les parties prenantes ;
- La mise en place d'un système régional fiable et effectif d'information sur l'eau ;
- La détermination des indicateurs et des objectifs pour la réalisation de la vision ;
- La reconnaissance de la valeur économique de l'eau ;
- La prise en compte des problèmes écologiques et sociaux ;
- La nécessité d'une coopération régionale et d'une gestion concertée des cours d'eau partagés.

Mr BOROTO n'a pas oublié de souligner l'importance de la prise en compte des autres initiatives existantes dans le secteur de l'eau à travers le monde. Il s'agit notamment :

- Des objectifs de développement du Millénaire (ODM) qui peuvent servir d'indicateurs ;
- Des résolutions du Sommet Mondial pour le Développement Durable ;
- Du NEPAD ;
- Des initiatives en cours au sein de la Division Eau de la SADC ;
- Des résolutions pour le développement des services de l'Eau et de l'Assainissement.

Toutes ces initiatives doivent également être appliquées au niveau national. Un résumé de ce qui devait être à l'échelle nationale des pays membres a été présenté. Trois pays, en l'occurrence le MALAWI, le MOZAMBIQUE et la TANZANIE serviront de cas pilotes pour l'élaboration du cadre d'action. Le choix de ces pays a été motivé par les critères ci-après :

- Etre des pays riverains d'un bassin versant bien identifié ;
- Au moins un pays riverain devrait partager un bassin versant avec des pays non membres de la SADC ;
- Parmi ces 3 pays, un pays doit avoir accès à la mer ;
- Un pays au moins devait être membre du GWP/SA.

L'expérience de ces 3 pays contribuera à finaliser le cadre d'action respectif des autres membres de la SADC. Les résultats et les leçons apprises seront mis à profit pour élaborer le cadre d'action régional. Ainsi les étapes futures au niveau régional consisteront à :

- Terminer les consultations nationales pour le cadre d'action dans les pays restants ;
- Finaliser et adopter le cadre d'action régional ;
- Adopter les cadres d'action nationaux.

Qu'est-ce qui est attendu de la RD Congo ?

Les participants sont appelés à :

- Discuter du contenu de la vision dans le contexte de la RDC ;
- Examiner les possibilités de sa concrétisation ;
- Les résultats des échanges vont enrichir le rapport régional sur le cadre d'action ;
- Assurer et assister les activités futures du CWP en RDC avec l'appui du GWP/SA.

L'orateur a conclu en disant que les problèmes d'eau dans la région SADC étaient réels et que le développement de la vision était tout à fait légitime.

2.4.2 Les sous visions dans le contexte de la RDC

Les présentations sur les sous visions ont couvert plusieurs aspects de l'eau. A ce stade, seuls les points relatifs à la vision nationale ainsi qu'aux actions à envisager pour leur matérialisation sont évoqués. L'entièreté des exposés est reprise en annexe.

a) Vision de la RDC sur l'eau et la sécurité alimentaire

La sous vision a été présentée par Ir Robert LUMENGA NASAKAMUR du Ministère du développement Rural et Ir Roger TUBA MATETA du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage.

La RDC reconnaît que l'eau est un élément déterminant dans le processus de production végétale et animale, et donc pour le développement économique. Le pays dispose d'un potentiel hydrographique dense, mais il existe des disparités dans le bilan hydrique de certaines zones à cause des perturbations climatiques.

En dépit de l'existence d'énormes potentialités en terres arables, de vastes étendues d'herbage et des savanes boisées, de millions d'hectares de forêt et du potentiel halieutique, l'agriculture est encore au stade de l'autosubsistance du fait des aléas climatiques et des conflits sociaux et économiques. Les orateurs estiment que le développement de l'agriculture par une irrigation bien planifiée conduirait à une production accrue.

La vision de la RDC consiste donc à développer l'agriculture à travers la maîtrise de la gestion des ressources en eau en vue d'assurer une sécurité alimentaire et par conséquent lutter contre la pauvreté. Pour ce faire les actions ci-après doivent être mises en œuvre :

- Adoption d'un système d'irrigation fiable tout en préservant la biodiversité des marécages et de forêts ;
- Recyclage des déchets avant leur rejet dans les émissaires ;
- Implantation des agro-industries ;
- Revalorisation de l'hydraulique pastorale ;
- Développement de l'élevage du gros et petit bétail, des étangs piscicoles et de l'aquaculture ;
- Formation du personnel dans le domaine de l'irrigation.

b) Vision de la RDC sur l'eau et la sécurité contre les catastrophes

La sous vision a été présentée par M. Charles TANANIA KABOBO de METTELSAT. La RDC fait sienne la vision dans laquelle les catastrophes naturelles liées à l'eau seraient prévues et atténuées afin d'éviter leur impact négatif sur la vie de la population et de l'environnement. L'orateur a rappelé les impacts des inondations et de sécheresses que sont :

- Les pertes des vies et des biens ;
- Les déplacements des populations et des animaux ;
- La dégradation environnementale ;
- La diminution des réserves alimentaires, de l'énergie ;
- Le manque d'eau potable...

Il a souligné que les pays en développement sont très vulnérables. Pour réduire ces impacts, les participants au Sommet sur le développement durable ont retenu l'utilisation de l'information climatique et météorologique, des prévisions hydrologiques et météorologiques, des systèmes d'alerte précoce, des techniques de gestion durable des terres et des ressources humaines.

Parmi les problèmes que rencontre la RDC présentement, l'orateur a mis un accent particulier sur l'inexistence d'un Service National d'Hydrologie qui devrait faire des prévisions hydrologiques, l'inefficacité des systèmes d'alerte précoce, l'urbanisation incontrôlée qui a débouché sur l'occupation des zones inondables, et la faiblesse de la fiabilité accordée aux statistiques sur les pertes humaines dues aux catastrophes liées à l'eau.

Pour réaliser la vision, le pays dispose de certains atouts notamment

- L'existence du Plan de Développement de la Météorologie Nationale et Domaines Connexes ;
- L'existence du Cadre institutionnel des Politiques Nationales de la Population ;
- L'existence d'un corps spécialisé de la police pour la protection civile.

Le Projet d'Utilisation de METEOSAT Seconde Génération en Afrique « PUMA » et SADC HYCOS II peuvent également contribuer à la réalisation de la vision.

c) **Vision de la RDC sur l'eau et l'alimentation en eau des populations rurales (AEPR).**

Présentant la vision, M. LUZAYADIO KANDA, coordonnateur du Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR) a fait remarquer que près des 2/3 de la population Congolaise, soit 37 millions d'habitants, vivent en campagnes. Malgré l'existence de plusieurs intervenants, seulement 17% de la population rurale ont accès à l'eau contre 66% en milieu urbain.

La faiblesse de la couverture est le corollaire des problèmes d'ordre institutionnel, financier, humain et technique que connaît le sous-secteur, en l'occurrence l'absence de coordination des activités du secteur, la non observance des normes techniques, l'inexistence d'une banque des données, le manque de financements, le désintéressement des opérateurs privés aux activités du sous-secteur...

La vision de la RDC pour l'AEPR est de :

- Porter, en 2020, la couverture en eau de la population rurale à 60%;
- Assurer la pérennité des points d'eau par une prise en charge effective des ouvrages par les bénéficiaires.

Pour la réalisation de la vision les conditions ci-après sont requises :

- Développer un nouveau cadre stratégique d'intervention avec une définition claire des responsabilités de chaque acteur opérationnel ;
- Elaborer un programme national sur le développement de l'eau et de l'assainissement en milieu rural ;
- Doter le CNAEA des moyens d'action conséquents pouvant lui permettre de jouer le rôle de coordination lui dévolu ;
- Normaliser les interventions d'aménagement en approche et en qualité de travail ;
- Désengager progressivement le SNHR du rôle d'exécution pour celui de régulateur des actions.

En guise de conclusion, l'orateur a rappelé les recommandations des Experts Congolais sur le développement de l'AEPR et qui consistent à :

- Confirmer le rôle du SNHR par les textes légaux ;
- Adopter et communiquer la stratégie du sous-secteur ainsi que le cadre d'intervention aux partenaires financiers et aux intervenants techniques ;
- Intégrer les apports des ONG internationaux dans le programme national.

d) **Vision de la RDC sur l'eau et l'alimentation en eau en milieux urbain et semi-urbain.**

La présentation sur la vision a été faite par M. MUNTU CHIMOA. La RDC aspire également à un avenir dans lequel la population aurait accès à l'eau en quantité suffisante et de qualité acceptable pour répondre aux besoins humains essentiels auxquels priorité serait accordée dans l'utilisation des ressources en eau.

Présentement, près de 66% de la population urbaine ont accès à l'eau. Sur 94 centres où la REGIDESO est présente, 25 sont en arrêt du fait des pannes diverses, du manque des pièces de rechange, des problèmes d'énergie. L'impaiement des factures de consommation d'eau par l'Etat propriétaire vient exacerber la situation.

Pour réaliser la vision, la stratégie arrêtée consiste à accorder la priorité aux projets rentables et à l'optimisation des investissements déjà en place par le biais des programmes de réhabilitation ou de nouvelles extensions.

Présentement certains projets sont en cours d'exécution et d'autres sont envisagés dans le cadre du :

- Programme Multisectoriel de Reconstruction et Réhabilitation « PMURR » (2002-2005) pour un coût total de 177,5 millions le \$US ;
- Programme Minimum de Transition et Relance (2004-2007) pour 31 centres jadis non contrôlés par la REGIDESO, y compris la ville de Kinshasa pour un coût total de 635.000 \$US ;
- Programme de réhabilitation d'autres centres d'exploitation (2008-2011) pour un coût total de 462,6 millions de \$;
- Programme de développement et de création de 44 nouveaux centres pour un coût total de 107,7 millions de \$US.

e) **Vision de la RDC sur l'eau et l'environnement.**

M. MPEMBELE MUNZEMBA, présentateur de la vision, a souligné que la RDC dispose d'abondantes ressources en eau et de riches potentialités en ressources naturelles tant renouvelables que non renouvelables.

En ce qui concerne les ressources hydriques, les eaux de surface sont drainées par :

- Le fleuve Congo dont le bassin versant a une superficie de 3,8 millions de Km² ;
- Les lacs (Albert, Edouard, Kivu, Tanganyika, Moero) ;
- Les eaux marines (littoral de 37 Km sur l'océan Atlantique) ;

Les formations souterraines aquifères sont nombreuses et elles se répartissent inégalement sur toute l'étendue du pays.

Pour ce qui est des potentialités environnementales, le pays possède :

- 235 millions de terres (Fera sols, Ferisols et Arenoferrals) ;
- 170 millions d'hectares de forêts naturelles ;
- Des écosystèmes savaniques ;
- Des ressources fauniques ;
- Différents minerais (or, cuivre, zinc, cobalt, Argent...) ;
- Du pétrole.

Du fait des activités agricoles, de l'urbanisation anarchique, des inondations et des érosions, on assiste à une perte de la biodiversité, à la déforestation et à la disparition de certains habitats.

La RDC aspire donc à un avenir souhaitable où les utilisations concurrentes de l'eau préserveraient l'environnement en reconnaissant les contraintes inhérentes aux écosystèmes naturels pour un environnement amélioré et géré de façon durable.

Pour réaliser la vision, les orientations stratégiques ont été définies par le gouvernement. Il s'agit entre autres de :

- Adopter la loi sur la gestion des ressources en eau ;
- Réglementer la création des services anti-pollution et le contrôle de la qualité des effluents liquides ;
- Encourager le programme de reboisement initié par le Service National de Reboisement et le secteur privé ;
- Mettre en place une banque des données sur les ressources en eau et les ressources naturelles.

Dans le cadre de mise en œuvre de la stratégie, le gouvernement a retenu 20 projets prioritaires de sauvegarde de la biodiversité.

f) **Vision de la RDC sur l'eau et les transports fluviaux.**

Dans le cadre de sous vision d'un développement social et économique équitable et durable en Afrique Australe, M. MAVUNZA VUIDI BIO, Directeur à l'Office National des Transports et Communications (ONATRA) et Secrétaire Général Adjoint Opérationnel de la Commission Internationale des bassins Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), a présenté un exposé sur l'eau et les transports fluviaux. La RDC reconnaît que l'eau est vitale pour le développement des activités économiques dont les transports fluviaux et les infrastructures connexes.

En RDC, le transport fluvial est un moyen de pénétration par excellence et de faible coût à l'arrière-pays qui n'est autrement desservi que par la navigation intérieure. Il permet des échanges économiques et socio-culturels entre les populations du fait que le réseau fluvial couvre toute la totalité du pays. Les indications relatives aux transports fluviaux et aux aménagements portuaires et navals se basent sur les données hydrologiques et hydrographiques collectées depuis l'époque coloniale.

Le réseau fluvial de la RDC constitue, de par sa position à cheval sur l'équateur, la plus importante composante du système des transports de transit interne Ouest-Est et Nord-Sud dans l'ensemble de l'Afrique. Cela est un facteur majeur d'intégration intra et interrégionale.

La vision de la RDC pour le développement du secteur de l'eau et des transports porte notamment sur l'évaluation du potentiel hydrologique et hydrographique du fleuve Congo pour garantir une meilleure intégration intra et interrégionale, le développement de l'agroforesterie pour rentabiliser le transport fluvial, le transfert inter-bassins des eaux du fleuve Congo pour satisfaire les besoins en eau des populations vivant sous stress hydrique en veillant à la bonne navigation sur le réseau fluvial.

g) **Vision de la RDC sur l'Eau et l'Assainissement.**

La vision a été présentée par M. NGOY MBELE. Pour lui, aborder la vision consiste à voir l'eau dans ses rapports avec l'assainissement du milieu.

Il a rappelé que l'eau est une source de vie si elle est bien gérée. Elle fournit l'énergie, facilite les transports des biens et des personnes, elle est indispensable à l'hygiène corporelle, à la biodiversité...

L'eau peut, à contrario, être source de malheurs si elle est mal gérée. Elle est à l'origine de nombreuses maladies, des érosions, de la prolifération des vecteurs des maladies... Tous ces malheurs ont pour conséquence la débilite, la pauvreté, l'improductivité, les décès...

L'orateur a souligné que le développement du sous-secteur "Assainissement en RDC" est caractérisé par les problèmes majeurs ci-après :

- Sur le plan institutionnel : carence en ressources humaines (les techniciens), manque de services de proximité, existence des textes légaux plutôt lacunaires, faiblesse dans l'engagement des entreprises, manque de coordination des activités du secteur.
- Sur le plan matériel : les équipements techniques font défaut ; ce qui fait qu'à la place d'une gestion des déchets, on assiste à leur accumulation ;
- Sur le plan financier : les ressources à affecter au secteur se sont sensiblement amenuisées.

La vision de la RDC pour le sous-secteur de l'Assainissement et d'assurer, à l'horizon 2015, un Assainissement adéquat à :

- 100% de la population en milieu rural ; et
- 80% de la population en milieu urbain.

Les stratégies pour y parvenir sont celles contenues dans le Plan Directeur National pour l'Eau et l'Assainissement à l'horizon 2015. Une stratégie additionnelle consiste à développer le partenariat Public-Privé.

Dans le cadre de la concrétisation de la vision, des projets sont et seront financés dans le cadre du PMUR et du PMUR élargi.

III. TRAVAUX DE GROUPES SUR LA VISION ET LES SOUS-VISIONS.

Les participants ont été répartis en 4 groupes de travail afin de discuter du contenu des sous visions présentées. Chacun des groupes avait pour tâche de répondre aux préoccupations ci-après :

- Quelles sont les opportunités qu'offre l'eau pour réaliser la sous-vision en RDC ?
- Quels sont les principaux acteurs ?
- Quelles sont les questions clé ?
- Quelle devait être la contribution de la RDC pour la réalisation de la vision dans la région SADC ?

GROUPE I : (5 participants)

Les discussions du groupe ont porté sur deux sous-visions :

A) Vision d'un accès équitable à l'eau d'une qualité acceptable et en qualité raisonnable pour tous.

Question 1 : Quelles sont les opportunités qu'offre l'eau pour réaliser la vision en RDC ?

a) De la quantité :

- Abondance d'eau ;
- Pluviométrie moyenne de 1200 mm/an ;
- Végétation qui retient facilement l'eau ;
- Bassin de la cuvette du Congo avec une eau en abondance ;
- Ressources en eau souterraine peu exploitées ;
- Densité importante des affluents.

b) De la qualité :

- L'eau est généralement très peu polluée à l'exception des eaux des zones urbaines, des zones semi-urbaines et des zones minières.

Question 2 : Quels en sont les principaux acteurs ?

- CNE , REGIDESO, SNHR, CNAEA, les Ministères (Environnement, Energie, Développement Rural, Mines et Plan).
- Sociétés Auto-Productrices : MIBA, SNCC, GECAMINES, SNEL, KWILU-NGONGO, KILIBA, CILU et quelques privés
- Les ONGs
- Les Communautés Internationales : Bailleurs de fonds BAD, UE, BM, KFW, JICA, USAID, Coopération Bilatérales
- La population (les femmes et les enfants).

Question 3 : Quelles sont les questions clés ?

Des Problèmes Institutionnels :

- Le problème de la distribution d'eau ne se pose pas beaucoup, mais la question réside dans la gestion des ressources en eau ;
- Les mêmes attributions se retrouvent dans plusieurs Ministères, notamment le Ministère de l'Energie et celui de l'Environnement).

Des ressources en eau : Ressources en eau non évaluées et non suivies.

Des ressources financières : Maigres ressources financières générées de l'intérieur, d'où trop de dépendance vis à vis de l'extérieur.

Des ressources humaines : Les capacités en ressources humaines sont faibles (c-à-d. les unités de relève des spécialistes en eau n'existent pas)

Des politiques : Existence des politiques, mais elles ne sont pas formalisées en termes de loi (cfr Plan Directeur).

De la stratégie : Adopter la stratégie contenue dans le Plan Directeur en favorisant le partenariat avec le privé, les communautés de base, les ONGs et les initiatives locales de développement.

Des actions à entreprendre :

- Développement du marketing de l'eau, c.à.d sensibiliser la population et créer l'opinion de l'eau ;
 - Renforcement des capacités ;
 - Normalisation des procédures ;
 - Renforcement des capacités clé ;
 - Harmonisation de différents textes existants dans les ministères et portant code de l'eau ;
 - Affectation de l'eau et la forêt dans un seul Ministère ;
 - Dotation du CNAEA en moyens humains, financiers et promotion de son autonomie vis à vis des intervenants ;
 - Gestion intégrée de la ressource en eau ;
 - Amélioration du rendement des réseaux existants ;
 - Instauration du système de Bio surveillance des sites et usines de captage d'eau et du périmètre de protection.
- **Question 4** : Quelle devait être la contribution de la RDC pour la réalisation de la vision dans la région SADC ?
 - Entreprendre les travaux qui permettront une meilleure connaissance de cette ressource pour mieux les intégrer dans l'espace SADC sans compromettre l'écologie, l'économie et le développement social de la RDC ;
 - Participer activement aux initiatives de la Division eau de la SADC.

B) Vision d'un Assainissement approprié pour tous et d'une gestion saine des déchets

Question 1 : Quelles sont les opportunités qu'offre l'eau pour réaliser la vision en RDC ?

- La RDC est abondamment baignée par d'innombrables cours d'eau.
- Le fleuve Congo a une importance nationale et constitue pour le pays une véritable colonne vertébrale avec ses nombreux affluents.
- Il a une importance régionale et internationale pour satisfaire aux demandes en eau des pays du Nord et du Sud du Continent Africain.
- Les usages sont : eau de boisson, eau d'alimentation diverse, énergie, transports et développement économique, hygiène et développement culturel, biodiversité...

Question 2 : Quels en sont les principaux acteurs ?

Les principaux acteurs sont les institutions impliquées dans le PMURR en rapport avec l'Eau et l'Assainissement : REGIDESO, SNHR, SNEL, RVM, ONATRA, PNA, Santé et Environnement.

Question 3 : Quelles sont les questions clés ?

Les principaux problèmes d'assainissement sont d'ordre institutionnel, matériel, technique et financier.

- Ordre institutionnel : ressources humaines techniques et scientifiques insuffisantes ; absence de service de proximité, de vulgarisation, d'éducation et de police de l'environnement ; textes légaux et réglementaires dépassés, déficitaires, inadaptés ou tout simplement inexistantes ; très faible engagement des entreprises et des ONG dans l'assainissement ; timide coordination des activités eau et assainissement.
- Ordre matériel : matériels techniques, scientifiques et utilitaires inexistantes ; budgets nationaux d'investissements rarement opérationnels.
- Ordre technique : technique d'élimination des déchets solides et liquides inappliquée ; pas de contrôle des vecteurs des maladies et des nuisances.
- Ordre financier : budgets nationaux insuffisants et irrégulièrement libérés ; financements internes hypothétiques, ponctuels et non durables

Question 4 : Quelle devait être la contribution de la RDC pour la réalisation de la vision dans la région SADC ?

- La volonté politique du gouvernement congolais en matière de l'environnement : renforcement des capacités des ressources humaines, vulgarisation du code forestier et ses mesures d'application.
- Plans Directeurs national et provinciaux de développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement (1996 – 2015).
- Existence des projets d'assainissement financés dans le cadre du PMURR, dans le cadre de PMURR élargi, de BAD PMURIS ; et des projets dont le financement est à rechercher.

GROUPE II: (5 Participants)**VISION** : L'eau et sécurité alimentaire pour tous.**Question 1** : Quelles sont les opportunités qu'offre l'eau pour réaliser la vision en RDC ?

- L'eau comme précipitations pour l'agriculture pluviale et de décrue ;
- L'eau pour l'irrigation des cultures ;
- L'eau pour l'hydro-pastorale ;
- L'eau pour l'aquaculture ;
- L'eau pour la pêche et pisciculture ;
- L'eau pour les industries agroalimentaires et connexes (l'eau virtuelle, l'eau de boisson).
- L'eau pour le transport des aliments par voies navigables : cela s'entend aussi par la capacité du secteur fluvial à garantir la fiabilité d'une chaîne de desserte de bout en bout (circuit collecte-évacuation dans les points d'embarquement et les centres de consommation par la régularité du trafic sur le double courant import-export , l'efficacité des interfaces routes, fleuves, ports, chemin de fer, le respect de l'horaire, de la vitesse commerciale et de la sécurité dans l'acheminement et la continuité de transport et par un investissement multi-modal.

Question 2 : Quels en sont les principaux acteurs ?

PNR, SENAHUP, SNHR, Coopération Internationale, sociétés privées, ONG, Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs et autres intervenants.

Question 3 : Quelles sont les questions clés ?

- a) Questions institutionnelles : Absence de coordination et de synergie entre les différentes structures étatiques intervenant dans la vision, à savoir SENASEM, PNR, AQUACULTURE... pour l'Agriculture ; SNHR, SENAHUP ... pour le Développement Rural et les ONGs (UE-ALISEI, MAC, GRET, OXFAM, WORL VISION...)
- b) Questions des ressources :
 - Ressources humaines : au regard l'importance du travail à faire, les compétences techniques en matière de maîtrise d'eau sont insuffisamment exploitées.

- Ressources financières : inexistence des moyens financiers conséquents pour assurer la sécurité alimentaire ;
- Ressources techniques : manque d'équipements appropriés.

c) Question Politique : Absence de volonté politique de la part des décideurs.

d) Actions à entreprendre (stratégies) :

- Plan d'action à court et moyen terme ;
- Détermination des besoins en eau ;
- Evaluation des ressources hydrologiques et alimentaires de chaque province.

Question 4 : Quelle devait être la contribution de la RDC pour la réalisation de la vision dans la région SADC ?

- La RDC doit jouer le rôle de grenier agricole par excellence de la SADC (eau virtuelle) ;
- Maîtrise et vulgarisation des paramètres agrométéorologiques ;

GROUPE III : (5 participants)

Vision : Vision d'une sécurité de l'Energie pour tous.

Question 1 : Quelles sont les opportunités qu'offre l'Eau pour la réalisation de la vision en R D Congo ?

La RDC dispose d'un réseau hydrographique très important. Les ressources permettent de produire de l'électricité pour les besoins internes avec des possibilités énormes d'exportation vers d'autres pays de la SADC. Le potentiel de production hydro-énergétique est de 100.000 Mégawatts dont 40.000 reviennent au barrage d'INGA.

Question 2 : Quels en sont les principaux acteurs ?

- Acteur public : SNEL
- Acteur privé : La MIBA, les paroisses, les salles d'opération et de réanimation, les hôtels qui utilisent les panneaux solaires, les grands groupes thermiques, les petites centrales électriques, les micro-centrales hydro-énergétiques, les hydroliennes(en expérimentation pour le moment).

Question 3 : Quelles sont les questions clés ?

- Immensité des potentialités et faible consommation
- Manque d'unités de réseau
- Vétusté et hétérogénéité des installations.
- Faible taux d'accès des ménages à l'électricité.(1% dans la zone rurale et 30% seulement dans la zone urbaine).
- Un potentiel important d'exportation
- Délabrement du réseau qui a pour conséquence de limiter les exportations.

L'exportation vers le Pool de l'Afrique Australe ne représente que 110 Mégawatts dont 100 Mégawatts vers l'Afrique du Sud. La consommation de la capacité installée est de 2.516 Mégawatts en 2000, ce qui représente 47%.

Quid de l'Intégration ? Pour la concrétiser, il faut que :

- 1) Le Gouvernement et les acteurs privés puissent travailler en partenariat.
- 2) L'énergie hydroélectrique et d'autres types d'énergie, notamment l'énergie solaire et l'énergie éolienne soient intégrées
- 3) Il est nécessaire de lier tous ces types d'énergie en considérant leurs impacts environnementaux. Actuellement, ceci est au stade de recommandation.

Quelles sont les actions à entreprendre pour réaliser la sous-vision ?

- Réhabiliter et fiabiliser l'institution
- Relancer les activités économiques .
- Rétablir et développer la fourniture électrique.

Question 4 : Contribution de la RDC pour la réalisation de la sous-vision dans la région de la SADC.

La contribution consistera à :

- Réhabiliter et fiabiliser un socle minimal d'infrastructures et d'institutions permettant à la fois la relance des activités économiques dans les principaux centres urbains du pays et l'exportation de l'électricité vers le Pool Energétique de l'Afrique Australe.

- Rétablir et développer la fourniture d'électricité pour les besoins publics et ménagers.

GROUPE IV : (8 Participants)

Deux visions ont été discutées :

A) Vision d'un environnement durable.

Question 1 : Quelles sont les opportunités qu'offre l'eau pour réaliser la sous-vision pour la RDC ?

Pour atteindre les buts, la RDC a ratifié un certain nombre de Conventions notamment :

- La Convention sur le changement climatique ;
- La Convention sur la désertification ;
- La Convention sur les zones humides ;
- La Convention sur la diversité biologique ;
- L'Agenda 21 ;
- L'adhésion au Protocole sur les cours d'eau partagés au sein de la SADC ;
- L'activation de l'accord sur l'utilisation des eaux du bassin du Lac Tanganyika ;
- La mise en œuvre du Plan National d'Actions Environnementales (PNAE) ;
- La mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la Bio-diversité ;
- L'existence d'un Code Minier, d'un Code Forestier et d'un projet de Loi sur l'Environnement.

Question 2 : Quels en sont les principaux acteurs ?

Le groupe a eu à identifier les acteurs ci-après intervenants dans le domaine de gestion de l'eau à savoir :

- Les Ministères ayant dans leurs attributions l'Environnement, l'Agriculture, les Mines, l'Energie, les Transports et Communications, le Plan, les Travaux Publics et Aménagement du Territoire « TPAT », l'Education Nationale, la Recherche Scientifique ;
- Les ONGs ;
- Les Entreprises Publiques du Secteur de l'Eau ;
- Les Communautés locales ;
- Les Privés ;
- Les Institutions de recherche.

Question 3 : Quelles sont les questions clés ?

- Absence d'une politique nationale de l'eau, entraînant :
- Un besoin d'une réforme institutionnelle et nécessité de définir un cadre juridique approprié ;
- Mauvaise utilisation des compétences nationales ;
- Connaissance insuffisante de nos potentialités ou de nos ressources hydriques.

Quelles sont les actions à entreprendre pour réaliser la sous-vision ?

- Consacrer les droits des communautés locales dans les textes législatifs à venir ;
- Garantir la participation des communautés locales dans la gestion durable des ressources en eau ;
- Accélérer le processus de l'évaluation environnementale ;
- Finaliser la réforme législative en matière des ressources en eau ;
- Créer un Conseil Consultatif National de l'eau.

Quid de l'Intégration : Elle est conditionnée par :

- La sensibilisation et la promotion pour une utilisation rationnelle et intégrée des ressources en eau ;
- La création d'un système national d'information sur les ressources en eau.

Question 4 : Contribution de la RDC pour la réalisation de la sous-vision dans la région de la SADC.

- Favoriser la mise en place des Institutions des bassins en RDC ;
- Procéder à la ratification du Protocole sur les cours d'eau partagés de la SADC ;
- Faire impliquer ou participer les Experts dans les différentes initiatives de la SADC.

B) Vision sécurité vis-à-vis des catastrophes naturelles.**Question 1** : Quelles sont les opportunités qu'offre l'eau pour réaliser la vision en RDC ?

- L'existence d'un système des prévisions météorologiques et climatiques ;
- Existence d'un Comité Interministériel de lutte contre les catastrophes naturelles ;

- Existence des compétences nationales sur la gestion des ressources en eau et des catastrophes naturelles.

Question 2 : Quels en sont les principaux acteurs ?

- Les Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, des Mines, de l'Energie, des Transports et de la Communications, du Plan, des TPAT, de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique, de l'Intérieur, de la Santé ;
- Les partenaires extérieurs ;
- Les ONGs ;
- Les Entreprises Publiques du Secteur de l'Eau ;
- La Régie des Voies Maritimes ;
- Les Communautés locales ;
- Les Privés ;
- Les Institutions de recherche.

Question 3 : Quelles sont les questions clés ?

- Absence de Politique Nationale en matière de gestion des catastrophes naturelles ;
- Absence des systèmes d'alerte hydrologique ;
- Insuffisance des capacités techniques (équipements, manque des données, etc.) ;
- Absence d'un Réseau Hydrologique National de Référence.

Quelles sont les actions à entreprendre pour réaliser la sous-vision ?

- Réhabilitation du Réseau Hydrologique National de Référence ;
- Renforcement du Réseau Météorologique National de Référence.

Quid de l'Intégration ?

- Intégration des données météorologiques nationales dans le réseau régional pour la gestion intégrée des ressources en eau.

Question 4 : Contribution de la RDC pour la réalisation de la sous-vision dans la région de la SADC.

- Participation de la RDC dans les initiatives SADC de lutte contre les catastrophes liées à l'eau ;

- Mise à la disposition du projet SADC/HYCOS II des compétences, des données et des informations sur le bassin du fleuve Congo.

IV : PROCHAINES ETAPES

Pour la mise en œuvre des résultats de l'atelier, les participants ont convenu de mettre sur pied un Comité de Suivi composé des Organismes et Institutions ayant adhéré au principe de la GIRE et ayant rempli le formulaire élaboré à cet effet.

Les potentiels membres de ce Comité sont notamment : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, SAESSCAM (une structure spécialisée du Ministère des Mines), REGIDESO, UNILU, UNIKIN, ISTA, CNAEA, METTELSAT, CNE, ONATRA, AVOCATS VERTS (ONG), PNA, SNHR.

Le CNAEA fera office de Secrétariat informel et il aura à convoquer les réunions du Comité de Suivi. Les membres auront pour tâche essentielle d'examiner les possibilités de création du CWP/RDC.

Le mois d'octobre 2004 est l'échéance retenue pour la tenue de l'atelier de lancement du CWP/RDC.

CONCLUSION

Les consultations actuelles ont exploré et défini le cadre d'action en RD Congo de la Vision SADC de l'eau qui vise une utilisation équitable et durable de l'eau pour une justice sociale et environnementale, une intégration régionale et un bénéfice économique pour les générations présentes et futures. Pour se faire, les opportunités offertes par le pays pour réaliser les 8 différentes sous-vision ont été mises en relief en vue de concrétiser sa contribution au cadre d'action régional.

Les acteurs de cette mise en œuvre de la Vision au plan national ont été identifiés et se sont engagés pour œuvrer au développement des principes GIRE à tous les niveaux de la RD Congo. Aussi, l'initiative GIRE est fortement appréciée par les participants à ces consultations nationales dont les résultats des travaux enrichiront certainement le processus de développement du cadre d'action de la SADC.

Parmi ces résultats, l'on notera la constitution d'un groupe de travail qui réfléchira sur les étapes futures à la création du partenariat national de l'eau (Country Water Partnership – CWP).

Le soutien du GWP/SA a été déterminant dans l'organisation de l'atelier et la communauté de l'eau de la RD Congo l'en remercie.